

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Tros mois 8

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

L'ECHO SAUMUROIS

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et le droit de modifier le rédact. on es annonces.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne : A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 NOVEMBRE

LA GUERRE AUX REVENUS

M. Emile de Girardin avait une idée par jour. Le gouvernement de la République semble, depuis quelque temps, s'ingénier pour arriver à faire une bêtise par jour.

que qui sont un républicain. Et pourquoi ? Parce que dans une République l'impôt général sur le revenu, administrativement contrôlé, donne nécessairement lieu à des abus qui ne peuvent pas exister.

Cet impôt, dit le savant économiste, est beaucoup plus en harmonie avec un régime monarchique solidement constitué qu'avec un régime républicain.

C'est ce qu'ont parfaitement compris les Etats-Unis d'Amérique, quoique leur situation administrative soit beaucoup plus tourmentée et mouvementée que la nôtre.

On voit que M. Leroy-Beaulieu connaît bien nos républicains, et qu'il a une médiocre confiance en leur esprit d'équité.

Depuis dix ans que les républicains sont au pouvoir, le poids des impôts perçus pour le compte de l'Etat, des départements et des communes a augmenté d'environ 20 pour cent.

tant. Malgré cet accroissement de charges se produisant parallèlement à l'amoindrissement des fortunes privées, on se résignerait à payer encore une nouvelle taxe.

La République n'est pas un gouvernement à bon marché ; elle a à arroser les agents électoraux des députés, des sénateurs, des maires républicains ; cela coûte gros ; et l'on sait qu'il faut se serrer le ventre, comme on dit vulgairement, pour entretenir tout ce monde-là.

Mais ce qui exaspère le public, c'est la pensée qu'on va organiser, pour percevoir cet impôt sur le revenu, tout un système d'inquisition absolument insupportable.

Une commission de répartiteurs, choisie dans la commune, sera chargée de vous dénoncer et de fouiller dans votre caisse si vous en avez une, et dans vos papiers si vous n'avez pas de caisse.

M. Floquet et M. Peytral savent d'ailleurs que l'impôt sur le revenu ne pourra pas être voté sous la législature actuelle.

surtout, c'est à se faire une plate-forme électorale pour obtenir aux prochaines élections les suffrages des masses ouvrières. Leur pensée a été tout récemment mise en lumière par M. Clémenceau lui-même.

Nous commencerons par demander au revenu 4 pour cent seulement. Puis, quand nous aurons dressé le bilan de la fortune de chaque bourgeois ou du produit de son travail, nous pourrions élever successivement l'impôt sur le revenu à 2, 5, 10 pour cent et davantage et lui donner même un caractère progressif.

Nous arriverons par ce moyen à dégrever les taxes de consommation que tout le monde paie et à les remplacer par l'impôt direct et progressif que paiera seulement le bourgeois.

Le système du radicalisme doctrinaire est d'exciter à la haine les classes de la société les unes contre les autres, de diviser la nation en oppresseurs et en opprimés et de créer une grande catégorie de suspects qu'on pourra tondre impunément.

11. Fauilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

IX

La grande Céline au teint jaune, comme Robert la désignait, était tombée malade pendant quelque temps. M^{me} Drion fit demander à Blanche de venir travailler chez elle, certains ouvrages pour lesquels elle réclamait ne pouvant facilement être transportés.

Blanche aurait bien voulu refuser, mais elle n'avait vraiment aucun prétexte. Quant à en inventer un, cela lui était impossible, car elle était absolument inapte au mensonge.

Robert, au contraire, était tout réjoui de cette bonne fortune. Il pouvait en profiter en toute sé-

curité de conscience, puisqu'il n'avait pas été au-devant. Mais il agit d'abord prudemment. Il n'entra pas dans la salle à manger où Blanche travaillait en compagnie de M^{me} Drion.

A mesure qu'il faisait ses découvertes, Robert devenait plus expansif. Il finit par se griser du plaisir d'épancher devant Blanche toutes les confidences fantaisistes de son imagination, aussi bien que les sentiments plus sérieux de son cœur.

M^{me} Drion trouvait son fils si charmant sous ce nouvel aspect qu'elle chassait toute réflexion importune. Elle ne voulait plus se mettre en peine d'examiner les conséquences d'une sympathie qu'elle ne pouvait entièrement se dissimuler.

Mais qui ne s'illusionna pas, ce fut Marie Gouellain. Elle vint avec sa mère faire la visite de digestion. On avait introduit ces deux dames dans la salle à manger, M^{me} Drion voulut les faire passer dans le salon.

— Nous pouvons bien rester où vous étiez avec M. Robert, dirent-elles.

M^{lle} Marie s'aperçut tout de suite qu'il y avait sur le visage de Robert une animation qui n'avait pas été provoquée par sa présence. Elle observa Blanche attentivement, la dignité tranquille de la jeune fille ne trahissait rien ; M^{lle} Marie crut voir cependant que la main qui tenait l'aiguille tremblait un peu.

Dire en Normandie d'un homme qu'il n'a jamais quitté le pays, c'est parachever d'un trait le ta-

bleau de toutes ses qualités.

— Quand on passe des années dans une ville, même pour des motifs sérieux, continua Marie Gouellain, il est bien rare qu'on en revienne disposé au travail et à la vie de la campagne.

— Nous, pourvu que notre herbe pousse bien, que nos bœufs s'engraissent, que rien ne manque dans notre ménage et que les pommes viennent en abondance, nous sommes satisfaits ; c'est bien le meilleur aussi, puisque c'est avec cela que nous nous enrichissons et que nous nourrissons tout le monde.

— Nous pouvons bien rester où vous étiez avec M. Robert, dirent-elles. M^{lle} Marie s'aperçut tout de suite qu'il y avait sur le visage de Robert une animation qui n'avait pas été provoquée par sa présence.

— Il y a des exceptions, Marie, dit sentencieu-

il fermes les yeux sur les déclarations mensongères. On ne nous dit pas, dans le projet Floquet, si le produit des pots-de-vin, des courtages sur les marchés de fournitures et de la vente des décorations de la Légion d'honneur rentrerait dans la catégorie des revenus imposés. C'est une lacune à combler.

FRAUDES ÉLECTORALES

Il y a fraudes et fraudes. Il y a les fraudes commises par les amis du gouvernement républicain, et il y a les fraudes commises par ses adversaires. Depuis quelques années les amis du gouvernement ont multiplié les fraudes électorales dans des proportions absolument inusitées. Ils ont ajouté des bulletins dans les urnes, ils en ont supprimé, ils ont fait voter des électeurs morts depuis longtemps, ils ont empêché des votants de pénétrer dans les salles de vote; ils ont commis toutes les violences imaginables, sans compter la pression administrative qui a été pratiquée comme jamais à aucune autre époque. Des députés républicains qui, en réalité, étaient restés en minorité, ont été invalidés carrément par la Chambre, tandis que des députés conservateurs, malgré une majorité imminente, ont vu casser cyniquement leur élection.

Les conservateurs ainsi dépouillés n'ont point essayé de demander justice aux tribunaux.

La magistrature n'avait pas été épurée pour rien.

Pour qu'un candidat volé par les amis du gouvernement osât faire une plainte judiciaire, il a fallu que ce candidat fût un républicain.

Le général Boulanger a poursuivi les tripotages des urnes dans l'Ardeche.

Naturellement, le gouvernement, auquel la popularité du général donne la fièvre pour ne pas dire la colique, a vu d'un œil bienveillant ces tripotages.

Et le tribunal de Privas, examinant ces mêmes tripotages avec l'esprit d'une magistrature épurée, les a trouvés parfaitement innocents.

Nous n'aurions jamais parié pour une autre solution de ce procès.

C'est tout le commentaire que nous nous permettons.

INFORMATIONS

M. Mariani, ambassadeur de France à Rome, cousin de M. Floquet, a été reçu par M. Goblet.

En quittant Paris, il se rendra à Munich pour y présenter ses lettres de rappel. Il ira directement, de Munich, prendre possession de son poste à Rome. Il emporte, en même temps que ses lettres de créance, les lettres de rappel de M. de Moüy.

La légation de France à Munich sera, jusqu'à nouvel ordre, gérée par un chargé d'affaires.

sement M^{me} Gouellain qui s'effrayait de la hardiesse de sa fille, injurieuse, renvoya-elle, pour M. Robert et M^{me} Drion.

— Oui, mademoiselle, il y a des exceptions, répéta M^{me} Drion, ardente à prendre la défense de son fils et qui, en ce moment, eût bien donné quelque chose pour être maîtresse d'administrer une petite admonestation maternelle à Marie Gouellain.

— M. Robert, n'est-ce pas? madame. Je n'y contredis point.

— Oh! ne vous gênez pas, mademoiselle. Ne me mettez pas dans l'exception, laissez-moi dans la règle. Bien loin de renier mes fantaisies et mes chimères, je cherche, au contraire, le moyen d'en faire des réalités.

Marie Gouellain ne répondit plus que par une petite moue, et dès qu'elle put le faire sans être accusée d'inconvenance, elle glissa dans l'oreille de sa mère qu'il était temps de se retirer.

M^{me} Gouellain, craignant que sa fille n'eût blessé M. Drion dont elle respectait le caractère et la fortune, fit en se levant un salut affable à Robert, embrassa sa mère, et lorsqu'elle se retira, elle se retourna encore, après avoir descendu les marches du perron, en leur disant :

— A toujours! A toujours, madame Drion! à toujours, monsieur Robert!

— Qu'est-ce que cela veut dire, ma mère: A toujours, demanda Robert, lorsqu'ils eurent repris

Le ministre de l'instruction publique vient d'instituer une commission chargée d'étudier les modifications à introduire dans le costume des collégiens et la composition du trousseau.

Cette commission est ainsi composée :
Président: M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris; membres: MM. Morel, directeur de l'enseignement; Le Forestier, inspecteur général de l'économie; Grenier, professeur au lycée Henri IV; Bley, économiste du lycée Michelet; le docteur Quenu; Debras, chef de bureau au ministère.

LE PROCÈS DUFEUILLE-LOZE

Voici en quels termes un organe républicain, le *Journal des Débats*, apprécie les faits qui ont donné lieu au procès intenté par M. Dufeuille au préfet de police :

« Au point de vue du droit, il importe fort peu que les objets dont la police s'est emparé soient des écrits imprimés, ou, plutôt, cette circonstance ne pourrait être qu'aggravante. Si le préfet de police a la faculté de s'emparer, au domicile de M. Dufeuille, de feuilles imprimées, et de les conserver sans autre forme de procès, il lui est loisible aussi de s'approprier la montre ou la bourse de M. Dufeuille. C'est le vol et le brigandage que l'on nous propose là sous le titre plus imposant, mais menteur, de droit de haute police... »

« Nous défions qu'on trouve une loi qui permette à l'autorité administrative de faire ce qu'a fait M. le préfet de police en ordonnant à ses agents d'aller voler des objets mobiliers chez M. Dufeuille. »

Le *Journal des Débats* conclut en ces termes :

« Si M. Floquet, qui a signé, sous l'Empire, une consultation contre les saisies et les confiscations administratives, a oublié les principes qu'il revendiquait hautement autrefois, nous en sommes fâchés pour lui, mais les principes restent les mêmes, et ils ne sont pas tenus de suivre toutes les évolutions de M. Floquet. »

UNE GRAVE NOUVELLE

On écrit de Rome, 9 novembre :

« La *Gazetta d'Italia* publie une nouvelle à sensation, d'après laquelle le gouvernement aurait décidé l'envoi d'un corps d'occupation en Tripolitaine, en février prochain, si de nouvelles complications n'ont point surgi en Europe (?). »

UN SACRILÈGE

Le Conseil municipal a parlé, M. Floquet s'est tu, et M. le préfet Poubelle obéit. En ce moment, des ouvriers dressent un échafaudage en vue d'abattre la croix qui surmonte le dôme de l'église Sainte-Geneviève.

Les contribuables prieront cette folie sacrilège, qui est une offense à la foi nationale, un acte de vandalisme.

leurs places et leurs occupations dans la salle à manger. — L'occupation de Robert consistait pour le moment à fumer un cigare — est-ce une promesse de fidélité que M^{me} Gouellain m'a faite au nom de sa fille ?

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 12 Novembre 1888

JOCKO

LE SINGE DU BRÉSIL

Drame en 2 actes.

LE TOUR DU CADRAN

Vaudeville en 4 actes.

Avec le concours du fameux SINEY, mime des théâtres de Paris, qui jouera le rôle de Jocko; et les deux frères LAURIER-ORIEL'S, clowns des théâtres-cirques de Paris, qui exécuteront leurs plus beaux numéros à l'acte du Cirque.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

La République est aux mains des franc-maçons et autres sectaires qui, dans leur dévotion anti-religieuse, poursuivent tantôt avec hypocrisie, tantôt avec cynisme la déchristianisation de la France.

Les ouvriers chargés de cette besogne courent de grands dangers.

Sait-on le nombre exact des étrangers qui ont déjà fait à Paris la déclaration de résidence prescrite par les nouveaux décrets ? Cent vingt-neuf mille.

C'est le chiffre qui a été donné samedi par le président du conseil à ses collègues du cabinet.

Et le défilé des étrangers continue chaque jour plus nombreux à la Préfecture de police.

M^r de Briey, évêque de Saint-Dié (Vosges), vient de mourir. Il avait succédé, en 1876, à M^r Caverot, promu à l'archevêché de Lyon et cardinal.

Le frère puîné de l'évêque de Saint-Dié est évêque de Meaux.

Ces deux prélats avaient fait partie du chapitre de Poitiers, sous l'administration du cardinal Pie.

LE PRINCE LOUIS NAPOLEON

Le *Bulletin Militaire* officiel italien publie la promotion du « prince Napoléon, comte de Moncatieri », lieutenant à la suite du régiment de cavalerie de Monterrat (n° 13), au grade de capitaine et son assignation en cette qualité au régiment de cavalerie de Savoie, n° 3.

NOUVELLES MILITAIRES

Le Comité d'infanterie a reçu l'ordre du ministère de la guerre d'étudier pour les officiers d'infanterie une nouvelle tenue à la fois simple, élégante et peu coûteuse. Le travail est terminé, il ne reste à trouver que la coiffure.

Le veston bleu disparaît.

La tunique des cuirassiers est adoptée, avec épaulettes en grande tenue et galons plats circulaires sur les manches. Le ceinturon sous la tunique avec ceinture soie et or pour la grande tenue de service.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Comice agricole de l'arrondissement de Saumur

Séance du 10 novembre 1888

PRÉSIDENCE DE M. LE SOUS-PRÉFET DE SAUMUR

Aussitôt après l'appel des membres présents et la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Sous-Préfet annonce qu'il vient de recevoir du Ministre de l'agriculture une médaille pour M. Bidault, jardinier en chef du Jardin botanique de Saumur, et qu'il est heureux de pouvoir profiter de la réunion du Comice pour prier l'honorable M. Bury, conseiller général, ancien directeur du Jardin botanique, de bien vouloir décerner cette récompense.

En quelques paroles, M. Bury rappelle les services rendus par M. Bidault dont il loue le zèle et le dévouement, et lui remet, aux applaudissements de l'assemblée, la récompense qu'il a si bien méritée.

M. le Président annonce quelques démissions et soumet à l'assemblée la nomination de huit nouveaux membres qui sont admis à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les moyens de défendre les vignes de l'arrondissement contre le phylloxéra, question très importante et qui a attiré à la réunion les principaux viticulteurs de la contrée.

M. Bouchard expose la situation actuelle du vignoble saumurois; situation peu rassurante, puisqu'il est officiellement reconnu que plus de moitié des communes sont déclarées phylloxérées; et, dit l'orateur, le rapport officiel est au-dessous de la vérité, car, si on voulait bien chercher, on trouverait dans presque toutes les communes des taches phylloxériques.

Il termine son exposé en conseillant aux viticulteurs, dans le traitement du mildew, d'employer de préférence l'eau céleste, la

bouillie bordelaise dont il donne la formule, et qui réussit mieux dans notre climat humide et tempéré.

Sur la question de savoir si le Comice doit demander pour les viticulteurs l'autorisation d'introduire dans leur vignoble des cépages américains de toutes provenances, une vive discussion s'engage entre MM. Eugène Perreau, Bouchard, Pascal Poitou et plusieurs autres membres.

Après avoir entendu les diverses opinions émises à ce sujet, le Comice décide qu'il y a lieu de maintenir le *statu quo*, et de ne permettre aux propriétaires de la contrée que l'introduction des plants venant d'arrondissements non phylloxérés.

Sur la proposition de plusieurs membres, la réunion adresse un vœu à M. le Président du Conseil général demandant la création immédiate d'une pépinière de vignes américaines dans l'arrondissement.

M. le Président du Comice rappelle à tous les membres du Syndicat agricole qu'il se tient à leur disposition pour toutes les demandes qu'ils auraient à faire, soit de plants américains, soit d'engrais.

Sur la proposition de M. le docteur Perton, appuyée par tous les membres présents, M. Bouchard est prié de faire une Conférence sur les engrais chimiques les plus propres à prolonger l'existence de la vigne française et à la défendre contre les attaques du phylloxéra.

Cette Conférence aura lieu au Théâtre de Saumur, le dimanche 2 décembre prochain. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LA CONFÉRENCE DE M. CALLA

La conférence donnée hier à Angers, par M. Calla, ancien député de la Seine, a réuni deux mille cinq cents personnes environ. Aucune place n'était restée inoccupée et les couloirs contenaient des auditeurs debout, avides de connaître les sentiments des orateurs monarchiques. Les cinq arrondissements de Maine-et-Loire avaient des représentants de toutes les classes de la société.

Citons, parmi les notabilités: MM. Blavier, baron Le Guay, Le Breton, sénateurs; de la Ferronnaye et de Cazenove de Pradine, députés de la Loire-Inférieure, Bourgeois, député de la Vendée, Rigault et Barouille, députés de la Mayenne, Fairé, Merlet, de Soland, comte de Maillé, députés de Maine-et-Loire, MM. de Comont, Oriolle, de Blois, de la Villarmois, président du comité monarchique d'Indre-et-Loire, etc., etc.

La presse conservatrice de Maine-et-Loire, de Paris et des départements limitrophes était représentée, ainsi que la presse républicaine.

M. le comte de Maillé, président du comité monarchique de l'Anjou, a ouvert la séance. L'honorable président a fait l'exposé de la crise générale qui sévit sur la France, et indiqué le remède dans la concorde de tous les citoyens et le retour de la Monarchie.

M. Calla, en un discours vigoureux, a donné des développements fort intéressants sur les causes de l'affaiblissement moral et matériel de la France, sur le désarroi des finances entre les mains des républicains. A maintes reprises, sa voix vibrante et profondément convaincue a été couverte par d'unanimes applaudissements et des vivats prolongés de: Vive le Roi!

Après lui, M. Gaio, ancien magistrat, avec toute l'autorité de sa parole, a captivé cet immense auditoire.

Le temps nous manque pour donner plus de détails sur cette importante manifestation. Nous espérons y revenir et reproduire les principaux passages des discours de ces trois orateurs. Espérons qu'ils contribueront à ouvrir les yeux de tous ceux — et ils étaient assez nombreux dans l'enceinte — qui sont encore imbus d'idées républicaines.

Le soir, à 5 heures, les vastes salles Châteaueu réunissaient de nouveau en un banquet plus de trois cents souscripteurs, les hommes dévoués à la cause monarchique. Au dessert, de nombreux toasts ont été portés par M. le comte de Maillé, M. le général d'Andigné, M. Calla, M. Oriolle, M. de Cazenove de Pradine, M. Fairé. Les verres se sont levés à la santé du Roi, de la Reine, de tous les membres de la famille royale; à la prospérité et à la gloire de la France; à l'union de tous les citoyens entre eux; aux comités monarchiques de l'Anjou et des départements voisins.

L'accueil, disons plutôt l'enthousiasme, se transmettait à toutes les tables. Des vivats,

animés des sentiments de la plus sincère conviction, répondaient aux accents de ceux qui portaient ces divers toasts.

Puisse ces conférences, organisées sur plusieurs points de notre pauvre France, porter la lumière dans les esprits honnêtes et droits, et leur faire voir la grandeur du mal qui nous ronge et la profondeur de l'abîme vers lequel nous courons à grande pas.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Le service d'hiver commencera le lundi 19 novembre, sur toute l'étendue du réseau des chemins de fer de la Compagnie d'Orléans.

PRESTIDIGITATION ET MAGNÉTISME

Nous sommes en mesure d'annoncer le prochain passage du célèbre professeur Addo, accompagné de son merveilleux sujet Marguerith, qui se propose de donner dans notre ville quelques séances de prestidigitation et de magnétisme des plus intéressantes.

Publications de mariage.

Louis-Charles-Gustave Birochau, représentant de commerce, de Saumur, et Marie-Léonie Cormery, sans profession, de Saint-Christophe (Indre-et-Loire).

Georges-Marie Soudier, sabotier, et Clémentine Petit, couturière, tous deux de Saumur.

Louis-Jean-Marie Merlet, charpentier, de Saumur, et Pauline Marie-Flavie Cacaull, tailleuse, de Cholet.

Joseph-Henri Lagarde, maître d'armes au 16^e bataillon de chasseurs à pied, de Lille, et Marie-Rosalie-Eugénie Cayla, sans profession, de Saumur.

Jacques-Pierre-Alexis Guilbaud, portefaix (veuf), de Nantes, et Augustine-Anne-Renée Clavier, sans profession (veuve), de Saumur.

ANGERS. — Enterrement du capitaine Masson. — Hier matin, à 7 h. 1/2, ont eu lieu à l'église Saint-Laud les obsèques du capitaine de pontonniers Masson.

Le général Lourde de la Place et les colonels et les officiers des différentes armes assistaient aux obsèques.

Une grande partie du régiment était présente. La musique des pontonniers a joué des airs funèbres pendant la cérémonie.

ECRASÉ PAR UN TRAIN

Le train express arrivant de Tours en gare d'Angers à 3 h. 58 du matin, a tué, en passant près de la gare de Saint-Patrice, à la limite des départements de Maine-et-Loire et de l'Indre-et-Loire, un homme dont l'identité n'a pu être établie.

LA VENTE DU CHATEAU DE CHENONCEAUX

Ainsi que nous l'avons annoncé, la fameuse affaire de Chenonceaux est revenue samedi à l'audience des criées du Tribunal de Tours, présidée par M. Maurice.

Comme le 15 septembre, une discussion s'engagea entre les parties en cause sur l'opportunité d'une remise ou d'un sursis indéfini.

M. Carré, avocat de M. Beaugé, le syndic de Paris, est partisan du sursis.

Le jugement du 15 septembre, nous dit-il, est frappé d'appel; attendons au moins l'arrêt de la Cour.

C'est toujours le même système qui consiste à faire traîner les choses en longueur pour gagner du temps, répliqua M. Trochon, l'avocat de MM. Marchal-Huguet et Lambert, créanciers poursuivants. Une remise est suffisante.

M. Bonnichon, au nom du Crédit Foncier, demande une simple remise au 5 janvier et la nomination d'experts qui auraient pour mission de dire quels sont ces meubles, tableaux ou objets d'art actuellement contenus dans le château, qui peuvent être considérés comme meubles ou immeubles par destination.

Le Tribunal, adoptant cette dernière opinion, considérant que la vente ne peut être faite immédiatement, que le défaut de publicité et les difficultés apportées dans l'affaire par le syndic Beaugé ont pu éloigner les acquéreurs sérieux, prononce la remise au 5 janvier.

Le jugement dit en outre qu'une expertise serait un moyen imparfait de décider quels sont, parmi ces objets d'art, les meubles ou

immeubles par destination, qu'un transport est préférable. En conséquence, le Tribunal commet M. Petit, juge à Tours, qui se transportera à Chenonceaux où il pourra s'en-tourer des hommes de l'art qu'il croira devoir appeler à son aide pour procéder aux opérations qui lui sont confiées et dit que des épreuves photographiques des objets mobiliers, galeries et parois de Chenonceaux seront faites par M. Peigné, photographe à Tours.

Le Tribunal ordonne l'exécution provisoire de son jugement.

Les ouvriers sans travail à Nantes

Nous avons signalé le petit nombre des manifestants qui s'étaient rendus vendredi sur le Cours Saint-André. Vers 4 heures, de nouveaux groupes étant arrivés, la manifestation descendit vers le centre de la ville en suivant la Grand'Rue.

Arrivés sur la place Royale, les manifestants, silencieux jusque-là, se mirent à chanter la *Marseillaise* et à pousser les cris : *vive la Révolution sociale ! vive la Commune !*

Ils reprirent ensuite leur marche par la rue Crébillon et la rue Jean-Jacques, où ils furent dispersés par les agents de police.

Quelques-uns revinrent sur la place Royale et tentèrent de se former en groupe. Mais ils trouvèrent plusieurs commissaires de police qui les forcèrent à se retirer.

Ces manifestations inquiètent à juste titre la population : on se demande comment tout cela finira.

Sans doute, M. Glaize a dans son cœur des flots d'indulgence pour les manifestants ; mais l'Administration municipale a pris toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre. Non seulement la police veille, énergiquement résolue à faire son devoir, mais la garnison est prête à intervenir au premier signe de désordre. Vendredi soir, les troupes étaient consignées, des patrouilles de gendarmes parcouraient la ville.

Aussi les manifestants se sont-ils tenus tranquilles.

M. le Maire a adressé aux habitants de Nantes l'appel suivant :

Le Maire de Nantes à ses Concitoyens

Mes Chers Concitoyens, Pendant que vos Représentants élus, Sénateurs et Députés, Président de la Chambre de Commerce et Maire de Nantes, agissaient de concert à Paris près des Ministres pour atténuer la crise du travail et les pressaient de faire à nos chantiers une juste part dans les commandes des Ministères de la Guerre et de la Marine, des manifestations se sont produites dans la rue et ont commencé à dégénérer en désordre.

De pareils faits ne sauraient se renouveler, à moins qu'on ne veuille achever de tarir les sources du travail.

Le premier devoir de l'Administration Municipale est de maintenir l'ordre et la tranquillité publique. Toutes les mesures sont prises à cet effet.

Notre honnête et laborieuse population ouvrière peut compter que nous avons souci de ses souffrances. Nous lui demandons de ne pas se mêler par curiosité à de semblables manifestations. Nous sommes certains qu'elle n'a rien de commun avec les anarchistes qui crient : *Vive la Commune !* et qui répudient le drapeau tricolore, le drapeau de la France, pour le drapeau rouge.

A l'Hôtel-de-Ville, à Nantes, le 10 novembre 1888.

Le Sénateur Maire,

E. GUIBOUT.

Ce document rassurera la population que les manifestations des jours précédents inquiètent profondément.

Ainsi que l'a dit M. le Maire :

Toutes les mesures sont prises pour assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

De son côté, M. le Procureur de la République a donné ordre d'arrêter immédiatement les meneurs si une nouvelle manifestation venait à se produire.

NOS PRÉFETS

Un de nos amis nous écrit de Paris :

« Ici on ne dit plus *zut !* on dit *Schnerb !* C'est admis dans le grand monde. »

M. Glaize, préfet de Nantes, refuse avec énergie d'aller à Nancy, et aux instances de M. Floquet il répond : *Schnerb !*

LE « BALANCEMENT » DE LA TERRE

De toutes parts on signale les symptômes d'un hiver précoce et rigoureux, malgré les quelques journées d'automne assez agréables que nous venons de traverser. Or, comme cet hiver rigoureux va succéder à un été qui lui-même est loin de nous avoir fourni la quantité de chaleur qu'il nous de-

vait, comme cet été a succédé à un hiver qui a été des plus rigoureux ; comme enfin depuis quelque temps les saisons paraissent ne plus être en concordance avec le calendrier, les savants se sont émus de ce qui se passe dans notre atmosphère et ont voulu en rechercher les causes. Nous croyons bien que leur embarras est assez grand, car les phénomènes météorologiques sont soumis à des lois encore bien obscures pour les simples mortels ; cependant, comme les savants ne peuvent s'avouer vaincus, ils nous fournissent en ce moment des hypothèses plus ou moins ingénieuses que nous sommes libres de ne pas croire, car il nous est assez difficile « d'aller y voir ».

Entre autres hypothèses, en voici une qui mérite d'être signalée au moins par sa nouveauté ; elle nous change un peu des « taches solaires » et du refroidissement intérieur de la terre dont on se sert régulièrement chaque fois que le thermomètre ne quitte plus le zéro de son échelle. D'après M. Péroche, un météorologiste fort distingué, la terre, au lieu de se tenir tranquillement à la place qui lui a été assignée dans le ciel, se balancerait sur son axe, de façon à rapprocher davantage du soleil tantôt son hémisphère Nord, tantôt son hémisphère Sud. De là résultent naturellement des changements dans les climats de chaque point du globe.

Fort heureusement, ce balancement est assez lent, car il ne faut pas à la terre moins de 4,100 ans pour exécuter une oscillation complète. En ce moment, c'est l'hémisphère Nord qui, en s'éloignant, éprouverait un accroissement de froid.

Francis VÉLCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à propos des étreintes il pourra faire, au moyen d'un procédé nouveau, à toute personne qui le désirera,

UN PORTRAIT MESURANT 40 SUR 50 CENT. TOUT ENCADRÉ Au prix de 30 francs

Cartes visite depuis 10 fr. la douzaine, miniatures, peintures à l'huile sur toile de toutes dimensions.

Reproduction de gravures et anciennes photographies.

Portraits au charbon inaltérable. Fonds aristotypes. — Pose instantanée. Ressemblance garantie.

Photographie parisienne

H. LAGRIFFE FILS, DE PARIS, 6, boulevard Poissonnière, vient d'installer une annexe de sa Photographie parisienne à Saumur, sur la place du Marché (près la Mairie) pour quelques jours seulement, et donne pour rien un portrait grandeur naturelle mesurant 0.50 + 0.40 à toute personne faisant faire une douzaine de cartes de visite dont le prix est de 12 fr.

Cette prime extraordinaire, donne souvent lieu à des critiques intéressées ou déloyales, M. LAGRIFFE a l'honneur de prier le public de se mettre en garde contre toute observation malveillante avant de s'être rendu compte par lui-même de la vérité.

Nous affirmons hautement ces points principaux :

1^o Exécution inaltérable faite dans nos ateliers de Paris ;

2^o Cartes de visite émaillées sans augmentation de prix ;

3^o Prime extraordinaire, entièrement gratuite ;

4^o Portrait de 0,40 sur 0,50 cent., et tête grosseur nature.

Allez voir les spécimens exposés à la devanture, le rue seule suffit pour convaincre.

Notre succès, sans précédent, s'affirme chaque jour à Paris, 6, boulevard Poissonnière, et dans notre succursale d'Angers, 36, rue de la Roë.

L'ouverture a eu lieu hier dimanche

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 11 novembre.

L'apparition prochaine d'un emprunt russe de 500 millions est chose décidée ; c'est à cette nouvelle qu'il faut attribuer le réveil du marché. Le 3/0 s'est avancé de 82.42 à 82.87 ; le 4 1/2 0/0 a gagné 40 centimes à 104.65.

Le Crédit Foncier reste recherché à 1,371.25. La même faveur s'attache aux obligations de la société. Ces titres offrent aux porteurs une garantie absolue, grâce au fonctionnement régulier des prêts.

La Société Générale s'est négociée de 470 à 476.25. Sa puissante organisation lui permet de prendre de grosses participations dans toutes les opérations financières et d'en tirer des profits importants.

Les bons résultats de l'exercice en cours se font vivement sentir sur la Banque d'Escompte demandée à 525, en hausse de 12.50.

Les Dépôts et Comptes Courants se traitent à 601.25. La fixité des cours de ce titre est la conséquence de la stabilité des dividendes.

Le Panama a continué à servir de point de mire aux vendeurs à découvert. Les cours ont varié de 230 à 265 pour revenir à 256. Les adversaires de la compagnie seront impuissants dans leurs manœuvres comme l'ont été jadis les détracteurs du Suez.

Les actions de la Compagnie Transatlantique ont atteint le cours de 568.75.

Le 15 novembre, il sera procédé aux goichets de la Banque Parisienne à l'émission de 33,000 obligations 5 0/0 1^{re} hypothèque des chemins de fer Brésiliens Bahia e Minas. Le prospectus d'émission précise trois points intéressants : d'abord c'est la compagnie de Fives-Lille qui fournit le matériel fixe et roulant compris dans la garantie hypothécaire ; ensuite les excédents sur la partie en exploitation ont produit en 1887 : 216,124 fr. ; enfin, chacun des 377 kilomètres de la ligne achevée ne sera grevée que d'une charge annuelle de 3,156.65. Il est inutile d'ajouter qu'avec de pareilles garanties, le succès de l'émission est assuré.

L'obligation de Porto-Rico se tient ferme à 297. Il est donc maintenant, plus que jamais, opportun d'effectuer l'échange des obligations Cubaines contre des Porto-Rico qui ont une grande marge de hausse.

L'obligation des Immeubles de France est à 379. Elle rapporte 15 fr. et se rembourse à 1,000 francs c'est-à-dire au double des obligations ordinaires 3 0/0 qui sont remboursables à 500 fr. Ces titres rapportent net plus de 6 0/0.

La compagnie centrale des Cafés-Restaurants de Paris, dont le siège social est boulevard Morland, est maintenant en plein fonctionnement. L'installation des téléphones et des boîtes à lettres est terminée et de nombreuses améliorations sont en voie d'exécution.

La Banque de l'Ouest délivre, sans courtage, les obligations du Crédit Foncier, des Immeubles de France, de la Ville de Paris et des grandes compagnies de chemins de fer. Les prix sont fixés d'après la cote officielle. De même la Banque de l'Ouest achète au comptant tous ces titres.

Les chemins de fer Economiques sont en faveur à 363.75.

Depuis 12 ans !!

Saint-Marcel (Haute-Saône), le 5 juin 1888. — Depuis 12 ans je souffrais de battements de cœur, les médecins m'avaient abandonné ; depuis que je fais usage de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je suis complètement rétabli. Je vous remercie et vous prie de publier ma lettre.

(Sig. lég.) MONTURRUX, receveur-buraliste. A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 13 novembre

Le Maître de Chapelle, opéra-comique en 1 acte.

Le Tour du Cadran, vaudeville en 4 actes.

Jeudi 15 novembre

La Dame Blanche, opéra-comique en 3 actes.

ÉPICERIE CENTRALE

20 et 30, rue Saint-Jean

CHOU-CROUTE

De la maison KRUG fils

DE STRASBOURG

40 cent. le kilogr.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

Librairie ABEL PILON, rue de Valenciennes, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Faux-Fronts, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le fasc. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien

65, RUE RICHELIEU, PARIS

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien

102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le huit novembre dernier, au profit de la dame Louise Corbinau, cultivatrice, épouse du sieur François Delalande, cultivateur, avec lequel elle est domiciliée à Vill-bernier, ce dernier résidant à l'asile d'aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire, contre ledit sieur Delalande,

Il a été déclaré en état d'interdiction, et que M^e ALBERT occupait pour la demanderesse.

Saumur, le 10 novembre 1888.

Pour extrait conforme,
L. ALBERT.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire, Le Samedi 17 novembre 1888, à midi,

UNE MAISON

Située au Pont-Foucharde appartenant à M. FOURNÉE. On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant à M. TAYEAU, expert au Pont-Foucharde, ou au notaire.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques, Par suite de décès.

Le MERCREDI 14 novembre 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, rue de Bordeaux, n° 14, dans une maison autrefois habitée par M. REDOUTIER, Il sera vendu :

Bois de lits, commodes, secrétaire, bureau, tables, lit en fer, fauteuils, chaises, glaces, pendules, matelas, couvertures, traversins, écoredon, linge, vêtements, outils, cuisinière en fonte, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE à l'amiable,

1^{re}. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2^{me}. La MÉTAIRIE DE L'AUNAY, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{me}. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

AVIS

Aux termes d'un acte sous signature privée, fait double à Saumur le 28 octobre 1888, enregistré au même lieu le 7 novembre suivant, folio 44, verso, case 3, M. ERNEST D'HUY, pharmacien, a cédé à M. JEAN-BAPTISTE-ANTONIN PRADÉAU, pharmacien de 1^{re} classe à Bordeaux, le fonds de PHARMACIE et DROGUERIE qu'il exploite à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 27, connu sous le nom de PHARMACIE CENTRALE, pour en prendre possession le 20 novembre 1888.

Pour avis,
PRADÉAU.

A Vendre ou à Louer MAISON

Faisant l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. REDON, buraliste voisin.

TRES VASTE MAISON A LOUER

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVRE et HATTAT, place du Roi-René.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite

LA FERME DE LA

TOUR DE MENIVE Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. de NEUVILLE.

A VENDRE

Jolie JUMENT gris pommelée, taille 1^{re} 40, 8 ans, très vite et sans tare.

S'adresser à M. SENENTE, expert à Doué-la-Fontaine.

TROIS FURETS DRESSÉS A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE DES

OUVRIÈRES TRÈS CAPABLES

En ROBES et MANTEAUX

Et une APPRENTIE

Rue Dacier, 38, au deuxième.

M^{me} MARTIN donne des Leçons

français, rue du Portail-Louis, 54.

ON DEMANDE un apprenti,

16, rue d'Orléans.

APPRENTI ÉPICIER EST DEMANDÉ

à l'Épicerie Parisienne

33, rue d'Orléans, 33

AVIS

La pêche de l'étang de Mortemer, près le champ de course de Verrie-Saumur, aura lieu le dimanche 18 novembre.

Le poisson sera vendu sur les lieux en détail, depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, et jours suivants.

A GÉNER Magasin de Mercerie

ET BONNETERIE Situé dans bon quartier de la Ville.

S'adresser au bureau du journal.

VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

A. CHAUMIER ET C^{ie}

BANQUIERS 48, Rue Grange-Batelière, Paris

Négociations de toutes valeurs de Bourse au comptant et à terme aux mêmes conditions que les Agents de change de Paris. — Paiement de coupons. — Echange de titres. — Circulaire financière envoyée sur demande.

Adresse télégraphique : CHAUMIER-PARIS

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenades aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à l'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

ANCIENNE MAISON PRIOUZEAU

ROUSSEAU, Suc^r

Rue Saint Jean, 50

GROS ET DÉTAIL. — PRIX FIXE

GRAND ASSORTIMENT DE CHAPELLERIE

FOURRURES

Pour hommes, dames, fillettes et bébés

FANTAISIE HAUTE NOUVEAUTÉ

Des Maisons ALEXANDRE

PREMIER CHOIX, MAISON LAVILLE

Le tout à prix réduit

NOTA. — Tous les Chapeaux sont passés au Conformateur.

ON OFFRE de suite dans

chaque ville un emploi lucratif de 3 à 4,000 francs sans cautionnement.

Bonnes références sont exigées.

S'adresser au bureau du journal.

MARBRERIE F. GUIGNON

Fondée en 1838.

L. GUIGNON FILS

SUCCESEUR

Saumur, place Dupetit-Thouars

Cheminées riches et simples

Dessus de Meubles, Lavabos,

Enseignes

Exécution de tous travaux en marbre, pierre et granit.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M^{re} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité.

Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18.

Prix très avantageux.

ÉPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr...	70
— à trous.....	90
— de l'Étoile.....	1 20
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog.....	35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog.....	2 30
Sucre 1 ^{er} choix, le kilog.....	1 05

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur

PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'École de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur